



Bagnolet, le 12 novembre 2019

Luc FARRÉ
Secrétaire général
21, rue Jules Ferry
93177 Bagnolet
☎ 01.48.18.88.29
✉ unsa-fp@unsa.org
Réf : LF/SM/11/2019 – C93

Monsieur Édouard PHILIPPE
Premier Ministre
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Objet : réforme des congés bonifiés des fonctionnaires

Monsieur le Premier Ministre,

Une réforme des congés bonifiés destinés aux fonctionnaires ultra-marins affectés en métropole ou à ceux affectés dans un DROM, tout en gardant des attaches en métropole lors des assises de l'Outre-Mer vient de débiter.

La DGFAP et la DGOM ont présenté aux organisations syndicales un projet de décret transformant ces congés. L'UNSA Fonction Publique note avec satisfaction l'ouverture de ce droit aux COM de l'Océan Pacifique, ainsi que le maintien de l'indemnité de cherté pendant cette période.

Cependant, la durée totale de ces congés diminuerait considérablement, passant de 130 jours à 93 jours sur un cycle de six ans, soit une réduction de 37 jours. La période d'utilisation des droits ne serait plus que d'une année, au lieu de deux années.

Pour l'UNSA Fonction Publique, les congés bonifiés ne sont pas des avantages indus, mais bien un droit qui a été accordé aux fonctionnaires ultramarins affectés en métropole pour leur permettre de rejoindre leur famille et garder un lien avec leur territoire d'origine. Cette réforme aurait pour conséquence un moindre temps passé par les fonctionnaires ultra-marins dans le territoire où se situent leur CIMM, les éloignant un peu plus de leur famille. Pour l'UNSA Fonction Publique, ce n'est pas acceptable.

L'UNSA Fonction Publique demande que :

- la durée des congés bonifiés soit de 45 jours tous les deux ans pour que les fonctionnaires ne soient pas perdants sur une périodicité de 6 ans,
- la durée d'utilisation une fois les droits acquis soit portée à au moins dix-huit mois,

- la reconnaissance du CIMM soit cristallisée pendant une période de six ans, afin d'éviter des réponses trop tardives,
- le montant des revenus du conjoint pour le bénéfice des frais de voyages soit réévalué,
- les familles recomposées soient mieux prises en compte.

En vous remerciant, par avance, pour la prise en compte de ces exigences légitimes et justes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Luc Farré
Secrétaire général



Copies à : - Mme Annick Girardin - Ministre des Outre-Mer
- M. Olivier Dussopt - Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'action et des comptes Publics